## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **COMMUNE de CATUS**

## RELATIVE A L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DE 2 CHEMINS RURAUX.

Par arrêté en date du 20/09/2023, le maire de CATUS (Lot) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de 2 projets d'aliénation et cession d'une partie du chemin rural sis à la « Garenne et à Flory ».

Monsieur Jean-Marie Wilmart, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie : du 24 octobre 2023 à 9h au 15 novembre 2023 à 17h.

Les 2 dossiers d'enquête y seront consultables aux jours et horaires d'ouverture de la mairie :

- les mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h,
- les jeudi et samedi de 10h à 12h, ainsi que sur le site internet de la commune Catus.fr

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la mairie de Catus :

- le mardi 24 octobre 2023 de 9h à 12h.
- le samedi 4 novembre 2023 de 9h à 12h.
- le mercredi 15 novembre 2023 de 14h à 17h, clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées par écrit sur le Registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par écrit à : Commissaire enquêteur - Mairie de Catus - 46150 CATUS.

Elles pourront également être adressées par voie électronique à : <u>mairiecatus-enquetes@orange.fr</u>, en précisant en objet «<u>Enquête publique»</u>. Toutes les observations seront annexées au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Catus pendant une période d'un an.

